



FNE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR | FNE LANGUEDOC ROUSSILLON

AVIS SUR LE DOCUMENT STRATEGIQUE DE FACADE MEDITERRANEE

AOUT 2021

SOMMAIRE

CONTEXTE	2
SUR LA METHODE D'ELABORATION DU DOCUMENT STRATEGIQUE DE FAÇADE	2
SUR L'OPPOSABILITE DU DOCUMENT	2
SUR LE CONTENU DU DSF MEDITERRANEE	3
DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX INSUFFISANTS POUR REpondre A LA DSCMM	3
DEVELOPPER UNE APPROCHE CENTREE SUR LA MEDITERRANEE	5
RENFORCER L'ACTION SUR LES ENJEUX PRIORITAIRES	6
1. <i>La prise en compte des interactions terre-mer</i>	6
2. <i>Trait de côte et érosion</i>	7
3. <i>La réduction des pressions liées aux usages de la mer</i>	8
4. <i>Les impacts et impacts cumulés</i>	11
5. <i>Le développement des aires marines protégées</i>	11
6. <i>Pollutions & déchets</i>	12
7. <i>Zones côtières et climat</i>	13
SUR LES ENJEUX DE CONNAISSANCE, SUIVI, CONTROLE	14
CONCLUSION	15

CONTEXTE

Les documents stratégiques de façade (DSF) mettent en œuvre la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), en application de deux directives européennes : la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et la directive cadre pour la planification des espaces maritimes (DCPEM).

Ils reposent sur plusieurs piliers :

- Répondre aux enjeux de transition énergétique pour la mer et le littoral ;
- Développer une économie bleue durable ;
- Atteindre le bon état écologique du milieu marin et la préservation un littoral attractif ;
- Assurer le rayonnement de la France comme nation maritime.

Ces documents déclinent sur chaque façade de l'Hexagone (Manche Est – Mer du Nord, Nord Atlantique – Manche ouest, Sud Atlantique et Méditerranée Occidentale) la politique maritime de la France. Celle-ci doit notamment prendre en compte la préservation du milieu marin, le développement économique des activités maritimes et littorales, et favoriser une gestion intégrée entre la terre et la mer dans un contexte de changements climatiques et d'érosion de la biodiversité.

Jusqu'au 20 août, une consultation est ouverte au public sur le volet opérationnel de ces documents. Présentes au Conseil Maritime de Façade Méditerranée, France Nature Environnement et ses fédérations saisissent cette opportunité pour partager leurs positions.

SUR LA METHODE D'ELABORATION DU DOCUMENT STRATEGIQUE DE FAÇADE

Nous regrettons la méthode de concertation, menée au pas de charge, sur la base de documents volumineux et complexes, et souvent transmis tardivement aux membres du CMF, laissant de fait peu de temps pour les étudier. Des ateliers ont bien été organisés, et ont permis de créer une certaine dynamique, appréciable, entre les acteurs locaux. Ces derniers se sont mobilisés et ont exprimé idées, réflexions, propositions riches et variées. Toutefois, dans la succession des étapes d'élaboration, ces propositions ont été écartées, sans en connaître les raisons alors que des négociations auraient pu aboutir à des compromis et des avancées. Dans ce contexte, peut-on vraiment parler de concertation et de co-construction ?

SUR L'OPPOSABILITE DU DOCUMENT

L'article L219-4 du code de l'environnement décrit le régime d'opposabilité du document stratégique de façade. Il distingue les plans, les programmes et les schémas relatifs aux activités exclusivement localisées dans les espaces sous souveraineté nationale, de ceux, qui bien que situés en dehors de ces espaces, sont aussi susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la mer.

L'opposabilité du DSF pourrait conférer à ce document une portée juridique particulièrement intéressante et innovante. Cependant, elle ne pourra pas être appliquée dans l'état actuel du DSF Méditerranée. En effet,

- D'une part, le DSF n'exige aujourd'hui qu'une "prise en compte" par tous les plans – programmes – projets – actes administratifs – IOTA – etc. à terre. Or, ces différents projets ont nécessairement des influences en mer et sont en outre responsables de la majorité des dégradations touchant les habitats et les écosystèmes marins.
- D'autre part, l'imprécision des cibles et des objectifs rendra leur appréciation par un juge difficile. Il est aussi important de disposer d'indicateurs adéquats pour juger de l'atteinte ou de la non-atteinte des cibles fixées.

Nous nous interrogeons également sur l'opérationnalité de ce document. Quel est le réel niveau de faisabilité de cet ensemble d'objectifs, d'actions ? Quel portage est envisagé ? Quels acteurs apporteront les financements nécessaires pour la mise en œuvre de chacune des actions ?

Enfin, ces lacunes en termes d'opposabilité et d'opérationnalité desservent l'appropriation – déjà difficile – du DSF par les acteurs et décideurs littoraux, pour qui le milieu marin est déjà un espace complexe à de nombreux points de vue. Aussi paraît-il nécessaire que le DSF soutienne et encourage le développement des démarches de gestion locale, intégrée et concertée qui invitent à la réflexion et à l'action collectives de l'ensemble des parties prenantes des territoires. Ces démarches qui se déclinent grâce à différents outils (contrat de baie, STERE, etc.) permettent à notre sens cette appropriation locale des politiques DSF, SDAGE... tout en apportant des réponses ajustées, opérationnelles, concrètes, aux enjeux locaux. Ces démarches doivent intervenir à des échelles de territoire cohérentes et homogènes, en adéquation avec les objectifs de la DC SMM et de la DCE (directive cadre sur l'eau).

SUR LE CONTENU DU DSF MEDITERRANEE

DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX INSUFFISANTS POUR REpondre A LA DSCMM

La DCSMM demande que les eaux littorales et marines retrouvent le bon état écologique, permettant ainsi de maintenir la vie et la richesse biologique dans ces milieux complexes, dont il est régulièrement démontré l'importance pour notre planète Terre majoritairement bleue. Les documents stratégiques de façade ont pour objectif l'atteinte du bon état écologique de nos océans, c'est-à-dire le bon fonctionnement des écosystèmes permettant, de par cet état, une durabilité de nos usages du milieu marin. Cependant, dans ces documents, les actions proposées ciblent ou sont suscitées plus par et pour nos usages. Il en résulte que les moyens alloués pour atteindre les objectifs environnementaux fixés sont insuffisants et non prioritairement considérés.

Notre réseau associatif regrette donc de ne pas retrouver cet objectif majeur au premier plan du DSF et de son plan d'action. Le DSF semble au contraire avoir dévié de cet objectif environnemental majeur, vers un objectif de "développement des activités maritimes, en maintenant le bon état écologique". La logique d'intervention s'en trouve bouleversée : ni le principe de non-dégradation, ni la reconquête des milieux dégradés ne sont à la hauteur des enjeux. L'économie est mise au premier plan aux dépens de

la qualité des milieux et de la biodiversité qu'ils hébergent, et qui sont des composantes pourtant majeures de leurs valeurs économiques, sociétales et patrimoniales nationales .

De même, les zonages définis pour le DSF ne nous semblent pas en mesure de répondre aux objectifs de bon état. Les espaces sous statut juridique protecteur ont bien été pris en compte mais leurs délimitations et extensions sont basées davantage sur des considérations économiques qu'écologiques, entraînant de ce fait un manque de considération pour les espaces "ordinaires". Pourtant, ces espaces les plus patrimoniaux peuvent, pour leurs équilibres et fonctionnements, dépendre d'espaces plus ordinaires, adjacents ou non, qui en retour ont eux aussi besoin de ces zones de "hotspot" à la fois réservoir et source de biodiversité. L'intégration spatiale des différents types d'habitats marins permet des interconnexions plus ou moins grandes mais qui sont nécessaires au bon fonctionnement et à la durabilité de tous. De ce fait, une protection complète des espaces les plus exceptionnels ou patrimoniaux appelle un réel respect et un certain degré de protection des espaces plus ordinaires.

Nous redoutons donc que les zonages DSF, tel qu'établis à ce jour, servent plus à favoriser le développement d'activités qu'à mettre en œuvre des mesures de gestion en vue de co-usages vertueux et respectueux des habitats et des vies qu'ils hébergent.

Nous déplorons qu'aucune prospective ne soit véritablement ébauchée dans le document de façade et par conséquent, qu'aucune prospective n'ait pu être localisée et spécifiée via les cartes de vocations et de zonages. Les cartes proposées établissent un état des lieux, mais ne permettent pas de dégager une vocation dominante ou une priorité qui serait donnée à tel territoire dans une vision holistique de la Méditerranée et de son fonctionnement bioécologique. Cette vision holistique pourrait d'ailleurs être étendue sur un plan temporel (proposer des perspectives compte-tenu des évolutions climatiques annoncées) et sur un plan spatial (s'intéresser au bassin méditerranéen occidental et pas seulement aux seules eaux et zones côtières françaises).

Ainsi, la période 2020-2030 est souvent annoncée comme étant particulièrement critique au regard des changements globaux (climatiques et évolution des biocénoses, érosion de la biodiversité native). Les rapports successifs du GIEC sont de plus en plus pessimistes : sécheresses, inondations, incendies, zoonoses se multiplient et s'intensifient... Les populations les plus affectées fuient déjà leurs pays (soumis à des sécheresses, des pertes de récoltes ou de ressources, des guerres...) et risquent ainsi leur vie pour tenter de rejoindre l'Europe.

L'enjeu de préservation des milieux et du vivant (ou, sous un angle anthropique de préservation des ressources), qui doit être au cœur du DSF, doit aussi contribuer à laisser vivable les différentes autres zones du monde. Les pays occidentaux (dont la France) ont historiquement bénéficié et exploité les richesses des pays sud-méditerranéens. Aussi il est éthiquement et même simplement nécessaire pour nous de les aider à rester vivables et accueillants pour leurs propres populations. Sans prétendre résoudre ces problèmes aux impacts multiples et déstabilisateurs tant au sud qu'au nord de la Méditerranée, on peut regretter que les flux migratoires des populations humaines n'aient trouvé aucune place ni écho dans le cadre du DSF Méditerranée.

C'est maintenant que les priorités doivent être définies, spatialisées et mises en œuvre. Tous les usages ne sont pas supportables sur un même espace, tous ne sont pas non plus "compatibles" entre eux : des choix doivent donc être faits, des activités sont à exclure de certains secteurs et à restreindre à

d'autres... Le DSF doit donc réaliser cet exercice dans une direction qui viserait la soutenabilité et la durabilité de nos activités sur les rives méditerranéennes, et ce avec une réelle empathie portée pour les pays de la rive Sud.

DEVELOPPER UNE APPROCHE CENTREE SUR LA MEDITERRANEE

La préoccupation essentielle du DSF Méditerranée doit être la biodiversité, et précisément la biodiversité méditerranéenne. Il n'est en effet plus à démontrer à quel point cette biodiversité est aujourd'hui menacée, par nos usages multiples et souvent inconsiderés, auxquels s'ajoutent les effets des changements globaux. La mer Méditerranée – et plus que tous les autres écosystèmes marins car en lien avec sa phase actuelle de tropicalisation – est celle qui a connu au cours des dernières décennies le plus grand nombre d'introductions d'espèces exotiques invasives, avec très souvent des conséquences catastrophiques pour l'intégrité de sa remarquable biodiversité indigène. Ces nouvelles populations constituent en effet l'une des causes de perturbations majeures des écosystèmes et leurs productivités¹ (et peut-être l'une des causes à l'origine de l'effondrement depuis 2008 des 2 populations majeures de petits pélagiques : sardines et anchois). On commence à peine à découvrir les effets en cascade de ces perturbations.

Le DSF devrait aborder ces points avec une approche "Méditerranée – centrée" tant les enjeux se posent ici différemment qu'ailleurs pour cette mer fermée, profonde et oligotrophe et dont les apports en eau douce (pluie et fleuves) ne représentent que 50 % de l'évaporation. Fondamentalement, la Méditerranée est ainsi liée à ses importations d'eau depuis l'Atlantique par le détroit de Gibraltar et, via le canal de Suez et les échanges maritimes, à des invasions biologiques de plus en plus intenses modifiant radicalement et peut être irréversiblement sa structuration écologique, fonctionnelle et trophique. Parmi les caractéristiques spécifiques à prendre en compte dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée de la Méditerranée, telle que devrait la prôner le DSF :

- Le phytoplancton (base des réseaux trophiques) et l'oxygénation des eaux profondes (indispensable à la vie benthique) sont liés à l'évolution saisonnière de la profondeur de la couche de mélange, elle-même dépendante des conditions climatiques hivernales. Cette communauté et ce processus sont ainsi particulièrement sujets à des bouleversements irréversibles dans le contexte des changements climatiques globaux et méritent ainsi une attention accrue ;
- Les introductions d'espèces invasives et leurs conséquences sur la biodiversité indigène affectent l'ensemble du bassin méditerranéen et devraient bénéficier de programmes de vigilance et de coopérations transfrontalières ;
- Le transit sédimentaire en provenance des fleuves en tant que facteur majeur (en lieu et place du processus de dilatation thermique des eaux en contexte océanique) de l'évolution du trait de côte en Méditerranée doit être mieux vulgarisé pour être mieux pris en compte ;

¹ par exemple les proliférations : d'organismes gélatineux, de populations phytoplanctoniques productrices de phycotoxines, de macrophytes concurrentes des posidonies.

- Le caractère fermé de la Méditerranée et la forte évaporation dont elle est le siège font de cette mer une zone de concentration des polluants et non de dilution. Cela impose des efforts et d'avoir des exigences supplémentaires vis-à-vis des rejets urbains (STEP et pluvial) et agricoles (pollutions diffuses) où la Méditerranée et leurs systèmes lagunaires associés constituent à la fois des bassins de réception et de concentration.

RENFORCER L'ACTION SUR LES ENJEUX PRIORITAIRES

Ainsi, pour espérer atteindre les objectifs de bon état écologique fixés par l'Union Européenne, il faudrait renforcer particulièrement l'action sur les sujets suivants.

1. La prise en compte des interactions terre-mer

Les impacts de l'agriculture terrestre, de l'urbanisation et de l'artificialisation des zones côtières, des eaux résiduaires urbaines, des sur-fréquentations touristiques, des processus d'érosion des sols et de transport solide en lien avec l'intensification des événements climatiques extrêmes et des feux de forêts, qui en sont l'une des conséquences, ne sont pas suffisamment pris en compte. Les plans d'action ne font que très peu mention de ces impacts, pourtant bien connus. Les pollutions chimiques, d'origine tellurique ou apportées par le Rhône (en grande partie, mais aussi par les autres fleuves plus côtiers), constituent un obstacle majeur à l'atteinte du bon état écologique. En raison des méthodologies mises en œuvre et du caractère imprévisible, massif mais fugace de leurs transferts, ces impacts sont mal connus et quantifiés. Les engagements communautaires (DCPEM) prévoient d'ailleurs que la France prenne mieux en compte les interactions terre-mer dans la planification de son espace maritime.

En effet, les devenir des polluants issus de nos activités sont pour la Méditerranée (mer fermée et correspondant à un vaste bassin d'évaporation) plus soumis à des processus de concentration que de dilution. Les polluants classiques et émergents² doivent dans ce contexte faire l'objet d'une attention accrue afin d'en connaître par des approches écotoxicologiques standardisées les incidences environnementales et cela dans un contexte réaliste de multi-contamination (effets cocktail) à des concentrations souvent en limite des seuils de détection analytique classique.

En outre en Méditerranée, la productivité des eaux, comme pour tous les milieux oligotrophes, repose sur une production de "régénération" correspondant, après minéralisation *in situ* en profondeur et consécutivement à la fugace homogénéisation hivernale de l'ensemble de la colonne d'eau, à l'immobilisation en surface d'éléments nutritifs autochtones par le phytoplancton. Aussi se baser sur cette oligotrophie et cette pauvreté nutritive comme justificatifs pour faire de la Méditerranée le bassin de réception des eaux issues de nos stations de traitement d'eaux résiduaires urbaines et industrielles et des eaux pluviales et de ruissellement, riches en azote et en phosphore, est un non-sens écologique. Les concentrations en éléments nutritifs de ces rejets permanents et temporaires, possible support à une production phytoplanctonique "nouvelle", doivent impérativement être réduites avant que ces

² Polluants classiques : HAP, ETM, pesticides, molécules phytopharmaceutiques... ; polluants émergents : macro et microplastiques, nano-métaux, nanomatériaux...

rejets ne soient déversés au risque d'aller à contre-sens du fonctionnement bioécologique propre aux écosystèmes méditerranéens.

NOS PROPOSITIONS :

- Compte tenu des impacts majeurs des activités terrestres sur l'eau, une plus grande cohérence est demandée entre le Document Stratégique de Façade et les différentes planifications pouvant avoir un impact sur l'environnement marin et côtier, notamment avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou encore avec le Plan Rhône.
- Insister sur la poursuite des efforts de dépollution et de réduction des apports polluants et eutrophisants aux milieux lagunaires et aux eaux littorales via les fleuves. Les effluents rejetés doivent être aussi neutres que possible d'un point de vue sanitaire, éco-toxicologique et écologique.
- Favoriser l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols au plus près et donc réduire les ruissellements et indirectement les apports à la mer. La désimperméabilisation doit être encouragée et mise en œuvre dans le Document Stratégique de Façade, plus particulièrement pour les communes littorales et les communes et agglomérations proches des fleuves côtiers.

2. Trait de côte et érosion

En Méditerranée, avec l'artificialisation de la côte comme des bassins versants, les apports sédimentaires et la dynamique du trait de côte évoluent fortement : érosion, accrétion... Selon les sites, ces phénomènes peuvent entraîner des risques plus ou moins immédiats pour les populations humaines (e.g. éboulement, érosion de falaise, submersion marine) et des transformations de paysages plus ou moins acceptées (e.g. érosion du tombolo de Giens).

Ainsi, les avancées et reculs plus ou moins rapides du trait de côte sont essentiellement dépendants

- du transit sédimentaire au sein des diverses cellules hydro-sédimentaires (résultant du contexte géomorphologique et de la direction des houles et des courants littoraux),
- et donc des quantités de sédiment mobilisables,
- et, plus en amont, des apports de sédiment par les fleuves.

Dans ce contexte, les multiples retenues d'eau piégeant les sédiments et rompant le transport de ces derniers constituent, pour la Méditerranée, le facteur majeur gouvernant les évolutions géomorphologiques de sa très évolutive interface terre – mer.

La sous-partie du DSF qui traite de la gestion physique du littoral concerne surtout des aspects "connaissance", certes nécessaire. Elle aurait toutefois gagné à être complétée, sur un mode plus volontariste, par des propositions d'actions de recomposition spatiale pour des sites particulièrement vulnérables. L'organisation d'une concertation mobilisant l'ensemble des acteurs (des zones dont les activités ou les biens sont susceptibles d'être impactés et de l'arrière-pays en tant que sites potentiels d'accueil de ces activités et de ces populations) s'appuyant sur des modélisations de l'évolution probable du trait de côte pourrait contribuer à l'acceptation sociétale de mesures et de solutions ainsi co-construites.

NOS PROPOSITIONS :

- Inscrire l'action "zéro artificialisation nette" du littoral dans les SRADDET, SCoT et PLU.
- Articuler les stratégies de gestion des risques de submersion marine et de gestion du trait de côte et les planifications des infrastructures urbaines, touristiques et industrielles.
- Développer une stratégie pour la prise en compte des risques littoraux : les stratégies de gestion du trait de côte, de gestion des inondations et de gestion des risques littoraux doivent s'articuler entre elles, à l'échelle des diverses cellules hydro-sédimentaires.

3. La réduction des pressions liées aux usages de la mer

La pêche

Les nombreux usages de la mer en Méditerranée impactent considérablement la biodiversité locale. La surpêche et certaines pratiques de pêche³ menacent différentes espèces. La pêche de loisir, bien que mal quantifiée, a, elle aussi, un impact non négligeable sur l'environnement marin.

Surpêche, fausse pêche de plaisance : nous savons la difficulté d'estimation de l'impact de la pêche de plaisance sur les stocks halieutiques. Il semble que néanmoins, des actions fortes contre le braconnage, visant l'ensemble de la filière, peuvent avoir un effet positif même s'il est difficilement quantifiable à l'échelle du bassin méditerranéen français. Les travaux menés par le Parc des Calanques pour définir des notions de consommation personnelle ou familiale ou pour articuler le tandem "dissuasion / sanction" pourraient servir d'inspiration pour envisager une régulation de la pêche de plaisance et aller au-delà des seules actions de sensibilisation prévues par le DSF à ce stade.

Concernant la pêche professionnelle, le strict respect des quotas de pêche autorisés (quotas basés sur les travaux des chercheurs) a démontré pour le thon rouge (espèce emblématique des eaux méditerranéennes victime de la surpêche industrielle des thoniers senneurs) qu'il était possible d'inverser une dynamique d'effondrement des stocks qui semblait inéluctable au début des années 2000. Cet effort est à maintenir et à étendre à d'autres espèces (ex : le merlu lui aussi en Méditerranée en situation de surpêche chronique). Ce qui a été possible pour le thon rouge grâce à des mesures de gestion appropriées est donc aussi possible pour d'autres populations.

NOS PROPOSITIONS :

- Définir la notion de consommation personnelle ou familiale dans le cadre de la pêche de plaisance, notion qui doit être appropriée au milieu méditerranéen.
- Renforcer les sanctions encourues par les contrevenants et la sensibilisation des pratiquants de la pêche de loisir.
- Réévaluer la pertinence et la faisabilité d'un permis de pêche récréative.
- S'appuyer sur les travaux scientifiques pour définir et faire respecter des quotas de pêche pour les principales ressources halieutiques méditerranéennes. Seule stratégie possible pour une pérennité de la filière, ces quotas doivent être établis en concertation avec tous les acteurs.
- Poursuivre et intensifier les travaux de recherche pour connaître les causes de la réduction des tailles des petits pélagiques (sardines et anchois) à la base des réseaux trophiques, et pour en

³ pêche sous-taille, braconnage, prises supérieures aux quantités autorisées.

analyser les conséquences et les implications écosystémiques, halieutiques et socio-économiques.

L'exploitation des ressources marines et sous-marines

Si les ressources halieutiques font l'objet d'un chapitre à part entière, le DSF n'apporte pas nécessairement un traitement aussi poussé pour les activités d'exploration ou d'exploitation d'autres ressources marines. Différents points pourraient être développés en relation avec ce thème :

- Hydrocarbures : les permis sont a priori retirés aujourd'hui. L'attitude adoptée pour l'instant pourrait-elle être remise en question à la faveur d'une réforme du code minier ?
- Certains rechargements de plage sont réalisés à partir de prélèvements sur fonds sableux (au large de la Grande Motte par ex.). A court terme, quelles règles proposer pour encadrer cette stratégie ? comment parvenir à une préservation suffisante des herbiers pour permettre une protection naturelle des plages et donc éviter de systématiquement recourir à des dragages et recharges ?
- Travaux dans les ports, tels que (ré-)aménagement de quais, dragage. Des normes encadrent les rejets de dragage mais on constate qu'il n'existe qu'un faible nombre d'unités de traitement des sédiments et que les débouchés pour les sédiments décontaminés et inertés sont en inadéquation avec l'offre.

NOS PROPOSITIONS

- Afficher dans le DSF la volonté de ne plus avoir de recherche d'hydrocarbures en Méditerranée : rejeter explicitement cette vocation.
- Encadrer les pratiques de rechargement de plage et favoriser les solutions naturelles à moyen et long terme.

Le tourisme

Par son histoire géologique, la Méditerranée est caractérisée par des lagunes, de nombreuses îles et des calanques qui hébergent des communautés remarquables constituant une composante importante de sa biodiversité globale, reconnue comme correspondant à un "hotspot" de biodiversité mondiale. En outre, la grande majorité de ces espaces très patrimoniaux font l'objet d'une forte fréquentation touristique qui affecte aussi plus largement l'ensemble des littoraux et côtes méditerranéennes. Ce phénomène de balnéarisation avec ses incidences écologiques, sociétales et économiques s'exprime ici avec plus d'acuité que pour les autres façades maritimes.

Pour un nombre croissant de secteurs protégés et/ou remarquables, se pose la problématique de la (sur-)fréquentation. Ce phénomène s'exerce tant sur des espaces terrestres littoraux que sur des espaces marins. En outre il s'étale sur des périodes de plus en plus longues et concerne des populations de moins en moins sensibles et/ou formés à la nature. Ces évolutions se sont accélérées suite confinements imposés dans le cadre de la lutte contre la COVID. Même si la pandémie et ses corollaires ont été pris en compte dans le plan d'action, ces situations appellent une volonté et un courage politique réels afin de réguler la pression dans ces secteurs patrimoniaux, conciliant ainsi l'attractivité d'une zone (et la fréquentation engendrée) et sa préservation. Les territoires doivent être encouragés à tester des solutions et à en faire des retours d'expérience.

En mer, la plaisance et les ancrages affectent fortement les herbiers de Posidonie et d'autres habitats et écosystèmes fragiles (coralligène, tombants, cymodocées), autant de milieux pourtant très riches en biodiversité et qui assurent de multiples fonctions écosystémiques (stabilisation des fonds, oxygénation des eaux, zone refuge et de protection pour la faune marine ... Alors que les herbiers de Posidonies n'occupent qu'une surface restreinte (1 à 2 % des fonds de la Méditerranée), on estime entre 10% et 30% les surfaces disparues en 100 ans. Dans le Golfe-Juan, 225 hectares ont été détruits entre 2006 et 2018 !

NOS PROPOSITIONS :

- Poursuivre l'application d'une réglementation en faveur de l'environnement littoral et marin. La démarche engagée par la Préfecture Maritime avec les "arrêtés mouillages" gagnerait à être étendue pour protéger les autres milieux fragiles (coralligène, tombants cymodocées...).
- Faire enfin émerger l'OGS Presqu'île de Giens et mettre en application les recommandations / préconisations.
- Accompagner les territoires dans leurs stratégies de démarketing (cf. ex. du PN Calanques), de limitation du nombre simultané de touristes (limitation des entrées sur site à l'instar de ce qui se fait pour les sites culturels, limitation des transports / parkings permettant d'accéder aux sites, mise en place de système de réservation, réflexions sur l'offre de logements estivaux : résidences, locations, campings, hôtels...).

Le développement de l'éolien offshore

La Méditerranée est une zone identifiée pour le développement de l'éolien offshore flottant afin d'assurer la transition énergétique. Le réseau France Nature Environnement soutient le développement des énergies marines renouvelables dans la mesure où celui-ci est réalisé dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement et la diversité biologique, et qu'il repose sur une véritable concertation équilibrée avec tous les acteurs du territoire. Dans une perspective de planification maritime, le Document Stratégique de Façade doit permettre l'identification de zones ayant vocation à accueillir les parcs éoliens en mer. Les zones à vocation sont des zones dans lesquelles certains usages sont à privilégier : la production d'électricité par des parcs éoliens en mer en fait partie. Cependant, le choix des parcelles d'implantation de parcs se fait la plupart du temps au plus simple techniquement, au plus économique et souvent sans disposer d'informations environnementales satisfaisantes.

NOS PROPOSITIONS :

- Consulter le Conseil National pour la Protection de la Nature ainsi qu'une autorité de conseil indépendante pour développer un projet de parc éolien offshore au sein des macro-zones identifiées.
- Se servir des expériences et études lancées sur les fermes pilotes pour mettre en place des réalisations cohérentes et en adéquation avec les spécificités et contraintes propres à chaque secteur.
- Mieux intégrer la conservation et les fonctionnalités des habitats et la conservation des populations (oiseaux, mammifères marins, communautés ichtyologiques, benthos) dans la planification des projets ainsi que dans le cadre de la surveillance des parcs en phase active et au cours des phases de démantèlement.

4. Les impacts et impacts cumulés

Les informations concernant les impacts des activités économiques et maritimes sur les habitats et les espèces sont insuffisantes, a fortiori pour les impacts cumulés de ces activités ou encore des interactions voire incompatibilités que peuvent avoir entre elles certaines activités (par ex. l'éolien en mer exclura très probablement toutes les autres activités comme la pêche professionnelle ou la plaisance notamment).

Parmi les impacts insuffisamment considérés, le DSF ne traite pas assez du bruit et des impacts sonores, ni de la pollution lumineuse sur les espèces marines. Une seule action correspond à ce thème du bruit sous-marin, pour lequel les études et les projets se précisent pourtant (projet Piaquo par ex.).

L'organisation des usages de la mer est pourtant essentielle pour limiter les pressions sur un même secteur. En fonction des capacités des territoires considérés, des impacts de l'activité sur les milieux mais aussi sur les autres activités, les territoires seront amenés à exclure certaines activités d'un ou plusieurs secteurs.

NOS PROPOSITIONS :

- Analyser les pressions anthropiques issues de toutes les activités maritimes. Cette analyse est indispensable au maintien d'activités existantes ou au développement de nouvelles activités. Tous les usages ne sont pas compatibles entre eux ni supportables par les milieux.
- Etablir au niveau du DSF une proposition de priorisation des activités à la fois en fonction des milieux et de leurs impacts cumulables sur le milieu. Au sein de cette priorisation, la préférence sera donnée aux activités contribuant à la transition écologique, énergétique et solidaire, intérêt social (emploi) et économique pour le territoire...
Il s'agit bien ici de faire des cartes de vocation des outils d'aide à la décision et des outils prospectifs.
- Organiser la concertation associant élus, populations locales et représentants des associations afin de valider et mettre en œuvre ces propositions par les territoires.

5. Le développement des aires marines protégées

Les documents stratégiques de façade déclinent la stratégie nationale des aires protégées. Aujourd'hui, seulement 1,6% de notre milieu marin est efficacement protégé. D'ici 2022, 10% de notre espace maritime doit être fortement protégé. La protection forte assure la préservation et la restauration de notre milieu marin. Pourtant, les objectifs en matière de protection forte restent imprécis.

Le document stratégique de façade Méditerranée doit s'inscrire dans une logique de "tiers sauvage" pour aboutir à la constitution d'une trame bleue marine efficace. Il s'agit de poursuivre de façon volontariste le développement d'un réel réseau d'Aires marines protégées, maillant régulièrement le territoire.

NOS PROPOSITIONS :

- Respecter les engagements communautaires en matière d'aires marines protégées et de zones Natura 2000 : les évaluations des impacts des activités de pêche professionnelle et récréative et de loisir (plongée) dans les sites Natura 2000 marins doivent être conduites le plus rapidement possible.
- Développer un réel réseau d'Aires marines protégées, selon les modalités suivantes :
 - Maillage répondant aux enjeux écologiques (taille suffisante des AMP [200 ha], répartition régulière le long de la façade [une AMP tous les 20/30 km])
 - Un statut juridique de protection réelle,
 - Des moyens dédiés, financiers et humains, autres que ceux des collectivités, pour l'installation, la gestion, le suivi et le contrôle de ces AMP ou ZPF,
 - Un suivi – contrôle effectif en vue de la protection des milieux.
 - Une concertation étroite avec les populations et usagers des territoires, nécessaire pour prendre en compte les logiques de pratique et d'usage locaux et emporter l'adhésion locale.
- Classer les sites suivants en protection forte :
 - Les herbiers de Corse et de Provence mais aussi les sites abritant des oiseaux nicheurs comme le balbuzard pêcheur, des habitats sédimentaires et les zones de transition terre-mer.
 - Tous les sites d'habitats profonds, les têtes de canyon sous-marins et les zones d'up-welling fréquentées par les cétacés.
 - L'ensemble des zones à enjeux forts et majeurs dans le périmètre des aires marines protégées à vocation de conservation gérés par l'Etat ou par la collectivité de Corse.
- Identifier les espaces aujourd'hui peu ou pas perturbés pour les protéger de façon préventive et lutter contre leur artificialisation ou surfréquentation. Cela concerne, par exemple, le plateau à l'Est de la Corse, le canyon Lacaze-Duthiers, le mont Asinara ou le plateau des Aresquiers au large de Frontignan.

Un tel réseau permettra de contribuer à la préservation des milieux, au maintien de certaines activités (comme la pêche artisanale) et devrait permettre une connectivité des écosystèmes à même de préserver les fonctions écologiques à l'échelle de la Méditerranée. Enfin, ce réseau constituera un "laboratoire" du changement climatique. L'échelle pertinente étant la Méditerranée, une forte concertation à l'échelle de l'ensemble des pays riverains s'impose et appelle à être renforcée dans les documents actuels.

6. Pollutions & déchets

Le découpage retenu dans le DSF donne une large part à la question des déchets eux-mêmes, ce qui est intéressant, mais cette attention aux déchets occulte la question des pollutions, diluée dans différents chapitres et items, ce qui ne favorise pas la prise en compte des impacts cumulés (voir § ci-dessus), ni une recherche de solutions intégrées.

Ainsi, la pollution atmosphérique imputable aux activités maritimes ou les émissions de Gaz à Effet de serre (GES) sont peu traitées alors que les activités l'occasionnant (croisière, transport maritime...) sont bien abordées dans le DSF. En la matière, les propositions d'action auraient pu aller plus loin que d'imposer à certaines zones l'obligation d'équiper les navires de système de retraitement des gaz

d'échappement en sortie de cheminée (scrubber) ou de préconiser des stratégies locales pour recourir à des modes de propulsion des navires moins polluants. Pourquoi spatialiser ces mesures alors que la finalité globale demeure de réduire de 85% les émissions soufrées des navires à l'échelle mondiale ?

Aucune action non plus ne vise l'usage des carburants fossiles dans le domaine de la plaisance, des sports nautiques, de la pêche, des activités portuaires ou du transport maritime.

Dans la réduction de l'acidification des mers, des pollutions maritimes et atmosphérique, le DSF doit développer des actions cohérentes avec la transition écologique et énergétique et en lien avec les autres thématiques, portant tant sur les moyens techniques ou technologiques que sur des aspects plus sociétaux, logistiques, etc. Il s'agit donc de s'intéresser

- A la réduction puis à l'organisation générale des voyages et des volumes de fret transportés : quelle part la voie maritime peut-elle prendre, en fonction des distances, des types de marchandises et des besoins de rapidité ;
- A la réorganisation des routes maritimes, autour de quelques grandes routes et quelques ports de grande taille et d'infrastructures plus locales, redonnant une place au cabotage pour livrer des ports plus petits (sans pour autant créer ou agrandir inconsidérément de nouveaux ports !) et limiter les transports par voie terrestre ;
- Au développement de transports maritimes moins émetteurs (ex : entreprises travaillant par voiliers – cargo⁴).

De même, la question des stations d'épuration est à réfléchir en lien avec l'aménagement du territoire, la capacité d'accueil des territoires, le tourisme et l'accueil des populations saisonnières...

NOS PROPOSITIONS :

- Intégrer les émissions de gaz à effet de serre liées au développement de l'économie bleue dans le document stratégique de façade.
- Insérer les transports maritimes dans la transition écologique et énergétique et les repenser au regard des aménagements existants, des besoins de consommation, des possibilités techniques...
- Organiser régulièrement des collectes de tous les déchets, notamment plastiques, dans les zones de confluence à tous niveaux du réseau hydrographique : cela éviterait leur transport jusqu' à la mer et leur délitement en plastiques de plus en plus petits en cours de route.

7. Zones côtières et climat

Les émissions de gaz à effet de serre, au-delà des conséquences désormais connues sur le climat, ont des impacts néfastes également sur les écosystèmes marins. Ces derniers ont besoin d'être bien conservés pour pouvoir assurer leur rôle de captation du carbone et d'apport en oxygène. En effet, grâce à des mécanismes biologiques (photosynthèse, calcification) et physico-chimiques (dissolution et précipitation), la mer et les océans jouent un rôle fondamental dans la lutte contre le réchauffement

⁴ Ex. de telles entreprises en France : TOWT [<https://www.towt.eu/>], Grain de Sail [<https://graindesail.com/fr/>]...

climatique. Certaines espèces végétales telles que le phytoplancton parviennent à stocker du carbone assurant ainsi un rôle essentiel de la mer dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le cycle du phytoplancton (base des réseaux trophiques) est piloté en Méditerranée par l'évolution saisonnière de la profondeur de la couche de mélange. Cette couche d'eau superficielle est soumise aux vents et aux variations de température de l'atmosphère. Lorsqu'elle s'approfondit en hiver par augmentation de densité (refroidissement lié à la baisse des températures et salinisation par évaporation liée à l'intensification des vents : Tramontane et Mistral), elle s'enrichit par mélange avec les eaux profondes riches en nutriments issus de la minéralisation de la matière organique morte après sédimentation. Cette période d'homogénéisation de densité de l'ensemble de la colonne d'eau est aussi essentielle car elle permet une alimentation en oxygène des eaux profondes et donc la respiration de toutes les vies qu'elles hébergent. Au printemps et en été, la disponibilité des nutriments en surface permet des efflorescences algales qui se maintiennent ensuite jusqu'à épuisement des nutriments. Ces mécanismes complexes qui contrôlent la vie dans la Méditerranée sont ainsi très dépendants des conditions climatiques, et ce alors que les températures augmentent en Méditerranée 20% plus vite que la moyenne mondiale.

NOS PROPOSITIONS

- Développer les solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique qu'offre le milieu marin (végétalisation des dunes, préservation des herbiers de Posidonie et zostères...).
- Anticiper les impacts du changement climatique sur les espèces et espaces naturels, et aménagés, sur les activités et envisager les adaptations possibles ; compléter les cartes de vocation avec des cartes prospectives.
- Penser et mettre en œuvre la recomposition spatiale
 - en travaillant d'abord sur les sites les plus vulnérables,
 - en intégrant les milieux naturels dans la réorganisation des territoires
 - en s'appuyant sur des modélisations de l'évolution probable du trait de côte
 - et en mobilisant l'ensemble des acteurs afin de contribuer à l'acceptation sociétale de mesures et de solutions ainsi co construites.

Ces différents sujets méritent d'autant plus d'attention, qu'ils sont exacerbés par les changements globaux (climat et érosion de la biodiversité).

SUR LES ENJEUX DE CONNAISSANCE, SUIVI, CONTROLE

Aujourd'hui, beaucoup de choses restent encore à comprendre du fonctionnement de la Méditerranée, différente à bien des égards des autres océans français, sur le plan hydrogéologique, écologique, biologique ou encore socio-culturel. Les moyens de la recherche semblent majoritairement orientés vers le changement climatique et ses impacts, comme si les autres problèmes (perte de biodiversité, acidification, sur-fréquentation, pollution et eutrophisation, espèces invasives) étaient résolus alors même qu'ils perdurent et s'intensifient, souvent aggravés par les changements climatiques. Cet aspect prospectif doit là encore être développé, tant au regard des enjeux écologiques (évolutions dues aux

changements globaux) qu'économiques et sociétaux (évolutions des attentes, besoins et des techniques).

Les moyens réglementaires, de surveillance et de police nécessitent d'être considérablement accrus, tant en termes humains que matériels, pour ainsi permettre une application des textes. Garde-côtes et sémaphores mériteraient d'être renforcés, en complémentarité les uns des autres.

La simplification proposée par la réglementation sur les mouillages (le navire se situe dans ou en dehors de la zone de mouillage autorisé) permet effectivement de qualifier plus facilement l'infraction, grâce au système AIS dont sont dotés de plus en plus de navires. Cela pose cependant d'autres difficultés : absence de déclenchement de l' AIS, collecte de données tellement nombreuses que les systèmes de traitement actuels arrivent à saturation...

Pour chaque thème ou action, un protocole systématique serait à imaginer, de type : "observer – comprendre – suivre". Le suivi des évolutions des milieux, le suivi des actions apparaît particulièrement nécessaire dans le sens où il permet de se poser les bonnes questions et de valider ou non les mesures le cas échéant. Le programme de surveillance devrait être dimensionné en fonction des OE et donc des cibles. Il faut un minimum de fréquence et de maillage des prélèvements et analyses pour avoir une bonne vision. Les moyens du DSF doivent être renforcés sur ces points et en particulier via le déploiement de boues instrumentées et de stations de mesure autonomes pour l'acquisition de données en continu.

Les impacts des activités économiques et maritimes sur les habitats et les espèces, a fortiori les impacts cumulés de ces activités ou encore les interactions / incompatibilités entre activités sont mal connus (par ex. l'éolien en mer exclura très probablement toute autre activité des secteurs où il sera exercé ; quelles en seront les incidences locales et à méso-échelle ?).

Cela implique de renforcer les observatoires et la recherche scientifique de façon générale.

CONCLUSION

Après plusieurs années de travail, nous voici presque au terme de la rédaction du Document Stratégique de Façade, nous avons quelques raisons de saluer ce travail.

En premier lieu, parce qu'il constitue, pour la première fois, la manifestation d'une démarche ambitieuse où l'Etat français a ouvert la réflexion autour de la gestion de la mer et des littoraux à l'ensemble des parties prenantes.

En second lieu, parce que les documents proposés très riches et fournis ont été construits sur la base d'ateliers territorialisés participatifs.

Enfin, parce que nous pouvons constater quelques avancées bien réelles sur le terrain, à commencer par la réglementation autour des mouillages de plaisance, progrès indéniable et bien nécessaire pour préserver les herbiers de phanérogames, toute la biodiversité qu'ils abritent et le grand nombre de services écosystémiques que ces mêmes herbiers rendent dans chacun des quatre grands types de

service identifiés dans l'Évaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire : support, régulation, prélèvement et culture⁵.

Cependant, ces avancées ne suffisent pas. En effet, les objectifs de ce Document Stratégique ne sont pas en phase avec les enjeux locaux et planétaires auxquels nous sommes et allons être confrontés. Ce déphasage est la conséquence du choix de la France de vouloir fusionner au sein d'un document unique les directives-cadres européennes "Stratégie pour le milieu marin" (DCSMM) et "Planification des espaces maritimes" (DCPEM).

Toutes les initiatives françaises visant à la sauvegarde du milieu marin et la planification de tous nos usages ne pourront être véritablement efficaces et durables que si elles sont envisagées à l'échelle de la Méditerranée, ou tout au moins de sa sous-partie nord-occidentale. Cela impose de devoir accorder une plus grande place aux coopérations et collaborations régionales et à l'information et formation afin de réaliser une prise de conscience de l'appartenance à une communauté de destin rassemblant toutes les populations riveraines, usagers et amoureux du bassin méditerranéen.

Néanmoins et malgré tout, France Nature Environnement Languedoc Roussillon et France Nature Environnement Provence Alpes Côte d'Azur souhaitent poursuivre le dialogue en vue

- d'un ancrage fort de ce document stratégique dans son territoire d'intervention, ancrage qui prenne en compte très explicitement les spécificités géomorphologique, hydro-chimique, écologique, patrimoniale, économique et évolutives propres à ces espaces maritimes et littoraux méditerranéens ;
- d'une réelle ambition de ce Document stratégique à l'échelle régionale : faisons en sorte que ce DSF soit
 - exemplaire dans sa démarche de concertation et d'élaboration,
 - éclairant par ses orientations et objectifs et par les méthodologies mises en œuvre pour leurs réalisations et suivis,
 - et qu'il contribue à la pleine acceptation sociétale de ces mêmes orientations et objectifs.

France Nature Environnement Languedoc Roussillon et France Nature Environnement Provence Alpes Côte d'Azur se tiennent à la disposition des services de l'État pour porter et défendre les propositions formulées dans cette note.

⁵ Les différents services peuvent être détaillés comme suit :

- support : habitat, photosynthèse, cycles des éléments nutritifs ;
- régulation : piégeage du CO₂, stabilité des fonds ;
- approvisionnement : matière organique, laisse de mer ;
- et services culturels : sites naturels et culturels, paysages, tourisme, plongée...